

Agent-e de Montage et de Câblage en Électronique

**Formation de 2156 heures (17 mois)
dont 420 heures en entreprise (12 semaines)**
Homologuée Niveau 3 *

LE MÉTIER

Au cœur du processus de production, l'**Agent-e de Montage et de Câblage en Électronique** assure, seul-e ou au sein d'une équipe, l'assemblage de systèmes électroniques. Il/elle réalise manuellement ou à l'aide de machines de production, l'insertion, la pose et le câblage de composants électroniques et/ou électriques sur des cartes, circuits imprimés, châssis...

Le code ROME de référence est le H2605.

POUR QUI ?

La formation a une capacité d'accueil de 16 places et s'adresse à des personnes reconnues «travailleurs handicapés» sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La formation est rémunérée par l'A.S.P. sur la base de l'ancien salaire.

PRÉ-REQUIS

- Bonne dextérité manuelle.
- Etre soigneux et minutieux dans l'exécution des tâches.
- Bonne acuité visuelle après correction et bonne perception des couleurs.
- Capacité à suivre une formation de niveau V- niveau 3*
- Compréhension du français oral et écrit de niveau A2 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

OBJECTIFS

La formation prépare aux métiers de monteurs-ses câbleurs-ses en électronique pour répondre à une forte demande du marché en professionnels formés et qualifiés.

Les avancées et évolutions technologiques dynamisent l'industrie électronique, en pleine croissance en France. Les débouchés sont en entreprises industrielles, sous-traitants du secteur et sociétés de services.

Les secteurs d'emplois accessibles après passage du titre :

- L'Aéronautique
- L'Aérospatial
- La Défense
- Le Ferroviaire
- L'Environnement
- L'Énergie renouvelable
- La Domotique
- La Santé
- Le Transport
- Les Télécommunications

MOYENS

Une équipe pédagogique et pluridisciplinaire accompagne les stagiaires tout au long de la formation : formateurs, psychologue, référent médical, assistante sociale, secrétaire sociale et de formation.

Cet accompagnement permet un suivi personnalisé. Poste de travail individuel à l'identique de l'industrie (PC, équipements et matériels techniques).

PROGRAMME DE LA FORMATION

D'une durée de 17 mois, les compétences s'acquièrent au travers d'apports théoriques, techniques et de mises en situation professionnelle, complétées par un stage en entreprise. La formation s'organise en deux activités et sept compétences professionnelles.

Module qualifiant / AT 1 :

Équiper et réparer des cartes électroniques

- Préparer et monter des composants électroniques sur une carte électronique.
- Braser des composants électroniques sur une carte électronique.
- Retirer un composant, reprendre une brasure, rajouter une liaison électronique sur une carte électronique.
- Contrôler en fonction d'un document client la conformité d'une carte électronique et tracer son travail.

Module qualifiant / AT 2 :

Câbler et interconnecter des cartes et des sous ensembles dans un équipement électronique

- Préparer et cheminer en faisceau les fils et câbles d'un équipement électronique.
- Mettre en place les connecteurs, sous-ensembles et composants de câblage d'un équipement électronique et interconnecter.
- Contrôler en fonction d'un document client la conformité du câblage d'un équipement électronique et tracer son travail.

Les périodes de stage en entreprise :

La durée totale de stage est de 12 semaines (2 x 6 semaines).

Durant ces périodes, les compétences métiers délivrées dans les modules qualifiants sont mises en pratique et confrontées à la réalité du secteur d'activité de l'entreprise.

Cette période facilite l'insertion professionnelle et peut être un tremplin vers l'emploi.

Contact : **Monsieur Bernard KOZIOR - Responsable de formation**
Téléphone : **01 44 67 11 00** / e-mail : pole-qualifiant@crpsmasson.org

CENTRE DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE SUZANNE MASSON

41 avenue du Docteur Netter - 75012 PARIS

Téléphone : 01 44 67 11 00 – Site Internet : www.crpsmasson.org

Formation agréée par le Ministère en charge de l'Emploi et financée par la Sécurité sociale.